

## FICHE ESPACES PUBLICS



#centres-villes #servicespublics #commerces #loisirs  
#sitiesportifs #sitesculturels

## POURQUOI INSTALLER UN STATIONNEMENT VÉLO SUR LES ESPACES PUBLICS ?

- Pour protéger les vélos des usager-es contre le vol.
- Pour apaiser l'espace public, réduire les nuisances sonores, olfactives (pollution), modérer les allures de déplacement et rendre les espaces publics plus conviviaux.
- Pour renforcer l'attractivité des commerces de proximité et autres commodités attenants aux espaces publics, en particulier dans les centres-villes.
- Pour rendre accessible à chacun-e quelle que soit l'heure les espaces publics, sans avoir à dépendre d'un transport en commun ou d'une personne tierce. Il s'agit de donner de l'autonomie et de l'indépendance à l'ensemble des habitant-es dans leur mobilité quotidienne.
- Pour donner de la visibilité au vélo comme mode de déplacement quotidien et en faciliter l'usage.



Site multisports (29)

Deux espaces de stationnement, l'un abrité et l'autre non, à proximité immédiate de l'entrée

©Alvéole Plus

## QUELLES CARACTÉRISTIQUES PRENDRE EN COMPTE ?

- Le stationnement sur l'espace public est plutôt de courte à moyenne durée (quelques minutes à plusieurs heures). Il peut également être d'une durée plus longue (toute la nuit) pour des stationnements installés dans les quartiers résidentiels.
- Les stationnements sont utilisés par des personnes aux profils variés en termes d'âge, de genre et de mobilité, aux pratiques (quotidienne, occasionnelle) et types de vélos qui sont divers (vélos de ville, rallongés, cargo, adaptés, VTT, etc.).
- L'emplacement des stationnements vélo ne doit pas générer de conflits avec les autres usager-es, notamment les personnes à pied. L'installation des stationnements sur les trottoirs ou les cheminements piétons est à éviter. L'installation de supports d'attache sur la voirie en amont des passages piétons est un moyen d'appliquer la LOM<sup>1</sup> et d'améliorer la co-visibilité entre usager-es aux passages piétons.
- Les choix d'implantation et nombre de stationnements se doivent d'être réfléchis au moyen d'un

<sup>1</sup> Dans la lignée d'une garantie de visibilité, la Loi d'Orientation des Mobilités impose la suppression du stationnement motorisé sur 5 mètres au minimum en amont des passages piétons.

plan de stationnement vélo, intégrant des espaces de stationnement vélo en voirie et des espaces fermés et sécurisés, selon les besoins générés par les fonctions et les usages du territoire.

- **Le nombre de stationnements est à adapter en fonction des lieux desservis** : il s'agit de privilégier la création de petits stationnements diffus sur l'ensemble du territoire et des stationnements plus massifs près des lieux qui rassemblent un nombre de personnes important à un même moment (ex. cinémas, stades,

salles de concert, etc.). Les pics d'affluence des beaux jours sont également à prendre en considération.

- **Une attention particulière doit être portée au statut de l'utilisateur du stationnement** ; pour un même stationnement installé dans l'espace public, les cyclistes peuvent être à la fois résident·es, salarié·es, client·es ou flâneur·euses.

## QUELLES RECOMMANDATIONS ?

### L'ACCÈS ET LA LOCALISATION : VEILLER À UNE FLUIDITÉ D'ACCÈS ET À LA VISIBILITÉ DU STATIONNEMENT

- **Choisir le bon emplacement** : les stationnements doivent être situés à proximité des entrées des sites qu'ils desservent, visibles, facilement repérables, et accessibles à vélo. Les obstacles obligeant les cyclistes à descendre de leur vélo sont à éviter (ex. portes, marches, etc.).
- **Prévoir l'aménagement des voiries** pour sécuriser l'accès aux stationnements vélo.

### L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE : CRÉER UN ESPACE ACCUEILLANT, FONCTIONNEL ET SÉCURISÉ

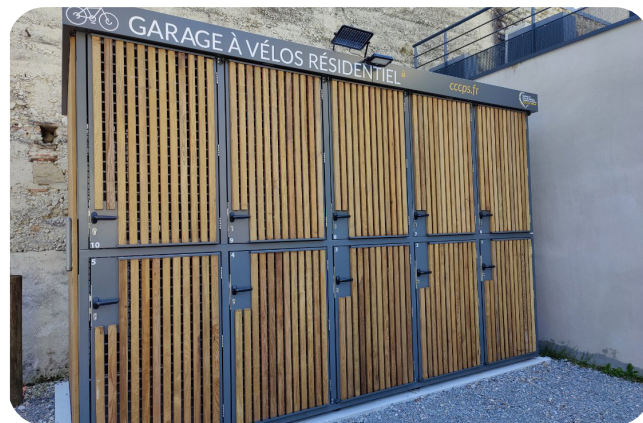
- **Varié et adapter les types d'équipements en fonction des usages et durées de stationnement** : installer à la fois des supports non abrités, abrités en libre accès et fermés.
- **Séparer les espaces de stationnement des vélos de celui des autres véhicules motorisés** afin de dédier ces espaces spécifiquement aux vélos et éviter les conflits d'usage.
- **S'assurer que l'éclairage public soit suffisamment puissant pour éclairer la zone de stationnement** dans son intégralité ou à défaut en ajouter un. Un éclairage à détection automatique de mouvement est une option à retenir. La présence d'un éclairage contribue à donner un sentiment de sécurité et permet d'encourager la pratique lorsque la nuit tombe plus tôt lors des journées d'hiver.



**Site multisports (44)**

Un espace de stationnement vélo abrité et ouvert, installé à proximité immédiate de l'entrée et signalisé par des adhésifs vélos sur l'abri

©Bartosch Salmanski



**Espace public (26)**

Un stationnement sécurisé et individuel destiné aux résident·es installé sur l'espace public

©Alvéole Plus

- **Installer des supports permettant d'attacher le cadre et la roue avant du vélo, fixés au sol ou au mur** : la présence de supports fixes permet à la fois de sécuriser les vélos, d'organiser l'espace et de dédier clairement l'espace au stationnement des vélos. Le mobilier de stationnement choisi doit garantir à chacun-e d'être autonome dans l'attache de son vélo. Il s'agit d'éviter les supports d'attache trop sophistiqués ou qui impliquent de soulever ou porter le vélo. Les supports d'attache type arceaux sont largement recommandés pour leur stabilité et fluidité d'usage.
- **Concevoir les espaces de stationnement afin que les personnes, quel que soit leur âge ou capacité, puissent stationner leur vélo facilement** ; il s'agit

notamment de prévoir suffisamment de place entre chaque place de stationnement ou de choisir du mobilier de stationnement qui ne requiert pas d'effort physique (ex. soulever un vélo, se baisser dans un espace étroit pour fermer son antivol, etc.).

- **Prévoir des espaces spécifiques destinés aux vélos à grand gabarit pour accueillir les vélos cargo, rallongés ou adaptés** : l'usage de ces vélos tend à se démocratiser.
- **Rendre l'espace agréable et accueillant** pour que les habitant-es et touristes se l'approprient et en prennent soin. Un stationnement accueillant valorise par la même occasion la pratique du vélo.

## LA COMMUNICATION : INFORMER DE LA PRÉSENCE DU STATIONNEMENT ET ENCOURAGER À LA PRATIQUE

- **Indiquer la présence des espaces de stationnement dédiés aux vélos à l'aide d'une signalétique** (panneaux, marquage au sol).
- **Afficher si besoin le mode d'emploi des équipements ou la marche à suivre pour s'inscrire en cas d'abonnement.**
- **Faire connaître la présence et le fonctionnement du stationnement** en s'appuyant sur les canaux d'information adaptés : publication papier locale, réseaux sociaux, page internet de la collectivité, etc.



Site public (63)

Un stationnement paré d'une affiche indiquant des conseils pratiques à l'attention des usager-es  
©Alvéole Plus

## POUR ALLER PLUS LOIN

- 2025, FUB, *Guide Installer un stationnement vélo pratique et sécurisé*,
- Décret n° 2022-930 du 25 juin 2022 relatif aux infrastructures permettant le stationnement sécurisé des vélos suivi de l'arrêté du 30 juin 2022 pris en application des articles L.113-18 à L.113-20 du Code de la construction et de l'habitation (CCH),
- 2022, Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, *Stationnement des vélos dans les constructions : dimensions et caractéristiques*.